



Comité des représentants permanents auprès du  
Programme des Nations Unies pour les établissements  
humains

Première réunion à participation non limitée/

Examen à mi-parcours de haut niveau

Nairobi, 29 juin–1<sup>er</sup> juillet 2021

## Projet de résultats de l'examen à mi-parcours de haut niveau<sup>1</sup>

### Projet de recommandation 2021/1 : Application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session

*Le Comité des représentants permanents*

#### a) Application des résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session

1. *Prend note* de la mise à jour et du rapport de la Directrice exécutive sur les progrès réalisés dans l'application des résolutions et décisions adoptées à la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat<sup>2</sup>;

2. *Recommande* la mobilisation de ressources financières, dans le cadre d'une stratégie plus large de mobilisation des ressources, afin d'accélérer la poursuite de la mise en œuvre de la résolution 1/2 de l'Assemblée d'ONU-Habitat, intitulée « Lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs »<sup>3</sup>, de la résolution 1/3, intitulée « Renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 »<sup>4</sup>, de la résolution 1/4, intitulée « Parvenir à l'égalité des sexes par le biais des travaux du Programme des Nations Unies pour les établissements humains visant à favoriser le développement de villes et d'établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables »<sup>5</sup>, et de la résolution 1/5, intitulée « Améliorer les liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains »<sup>6</sup>, à l'appui du Plan stratégique d'ONU-Habitat 2020–2023 ;

#### b) Accroître le renforcement des capacités durant la pandémie de COVID-19 et dans le monde post-COVID-19

[3. *Rappelle* la résolution 1/3 adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session<sup>7</sup>, demandant l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources, et le paragraphe 3 de la décision 2020/5 adoptée par le Conseil exécutif<sup>8</sup>, dans lequel a été adopté le projet de stratégie visant au renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et *prend note* du paragraphe 4 de la décision 2021/3<sup>9</sup> adoptée par le Conseil exécutif, dans lequel il a

<sup>1</sup> La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

<sup>2</sup> HSP/OECPR.2021/4.

<sup>3</sup> HSP/HA.1/Res.2.

<sup>4</sup> HSP/HA.1/Res.3.

<sup>5</sup> HSP/HA.1/Res.4.

<sup>6</sup> HSP/HA.1/Res.5.

<sup>7</sup> HSP/HA.1/Res.3.

<sup>8</sup> HSP/EB.2020/29.

<sup>9</sup> HSP/EB.2021/11.

été recommandé d'accélérer la transformation numérique du Programme et la mobilisation de ressources financières, dans le cadre de la stratégie plus large de mobilisation des ressources, afin d'appuyer le développement d'outils novateurs de renforcement des capacités et d'apprentissage ; ]

4. *Prend note* des progrès accomplis par ONU-Habitat dans la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes, et en particulier de l'accélération de la numérisation de ses outils de renforcement des capacités face à la pandémie, tout en reconnaissant les limites liées à la disponibilité des ressources ;

5. *Recommande* à la Directrice exécutive de poursuivre l'ancrage institutionnel du renforcement des capacités en tant que fonction transversale ; de continuer l'intégration dans la programmation et l'assurance de la qualité afin d'accroître également l'impact des résultats du Plan stratégique ; de promouvoir l'innovation et les nouvelles technologies pour le renforcement des capacités, en particulier l'utilisation d'outils et d'approches numériques de renforcement des capacités ; et de le faire par le biais d'une participation accrue des parties prenantes et au moyen de partenariats ;

6. *Recommande également* à ONU-Habitat de faciliter le dialogue avec les États membres et les parties prenantes concernées sur la manière d'accroître le financement pour les activités de renforcement des capacités, en particulier, dans les pays en développement et les milieux fragiles, en examinant une variété de sources permettant de financer et de multiplier ces activités ;

7. *Prie* la Directrice exécutive de faire rapport sur les résultats de cette recommandation dans son rapport au Conseil exécutif sur l'application de la résolution 1/3.

**c) Participation des parties prenantes et localisation des objectifs de développement durable à l'appui de la Décennie d'action**

8. *Reconnaît* que dans un contexte marqué par des crises de plus en plus complexes et entremêlées qui menacent de faire dérailler les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), les gouvernements locaux et régionaux sont des acteurs cruciaux pour construire un avenir plus résilient ; et *prend note* de l'importance de faire progresser l'adaptation des ODD au niveau local et d'accélérer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de l'Accord de Paris ;

9. *Engage* ONU-Habitat à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements locaux et régionaux, ainsi qu'avec leurs réseaux et associations, et d'autres parties prenantes locales, afin de soutenir leurs efforts en vue d'un redressement durable et inclusif et d'une résilience à long terme ;

10. *Exhorte* ONU-Habitat à s'engager pleinement dans la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment en participant au processus d'analyse commune par pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dirigés par les coordonnateurs résidents des Nations Unies au niveau national, ainsi qu'à la programmation conjointe des Nations Unies.

{Texte provisoire}

**[(d) Application de la Déclaration ministérielle]**

**Projet de recommandation 2021/2 : Application de la résolution 1/1 sur le plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2023**

*Le Comité des représentants permanents*

1. *Accueille avec satisfaction* la mise à jour et le rapport de la Directrice exécutive sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023,<sup>10</sup> ainsi que la mise à jour de la Directrice exécutive et le rapport d'activité annuel pour 2020 sur la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023<sup>11</sup>;

2. *Reconnaît* que la pandémie de COVID-19 met en évidence la valeur du plan stratégique, qui constitue à la fois un cadre pour la relance et une feuille de route pour la réalisation des objectifs de développement durable ;

<sup>10</sup> HSP/OECPR.2021/2.

<sup>11</sup> HSP/OECPR.2021/INF/2, HS/004/21E.

3. *Reconnaît également* les défis associés au suivi de la mise en œuvre du plan stratégique, du cadre de résultats et des moyens de vérification de certains indicateurs ;

4. *Reconnaît en outre* que l'organisation dispose de suffisamment de fonds extrabudgétaires préaffectés, mais que l'absence de fonds extrabudgétaires à des fins générales l'a sérieusement empêchée de réaliser des progrès équilibrés dans l'ensemble du plan stratégique et de suivre sa mise en œuvre [et demande instamment à ONU-Habitat de présenter au Conseil exécutif, pour sa deuxième session en 2021, un programme de travail ciblé pour 2022, fondé sur des hypothèses réalistes] ;

Variante 4.

5. *Salue* les efforts que déploie ONU-Habitat, compte tenu des contraintes financières, pour renforcer la programmation intégrée et les synergies, contribuant ainsi aux différents résultats de l'ensemble du plan stratégique ;

6. *Se félicite* des efforts que déploie ONU-Habitat pour faire face à la pandémie de COVID-19 dans le cadre de son assistance technique et de son orientation stratégique, de son analyse et de sa contribution à la coordination à l'échelle du système des Nations Unies ;

[7. *Reconnaît* qu'il importe de répondre aux nouvelles vulnérabilités et aux nouveaux risques en termes de résilience et de changements climatiques, et de créer les conditions d'un relèvement durable et inclusif à long terme ;]

[Variante 7. *Engage* ONU-Habitat à continuer d'ajuster et de renforcer son soutien aux États membres pour répondre aux nouvelles vulnérabilités et aux nouveaux risques en termes de résilience et de changements climatiques, et pour créer les conditions d'un redressement durable et inclusif face à la pandémie et accélérer les progrès vers la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;]

8. *Demande* à ONU-Habitat de renforcer l'analyse des liens entre ses activités opérationnelles et normatives afin d'accroître l'impact de ses travaux sur tous les résultats pertinents du plan stratégique à l'appui d'un relèvement durable et inclusif.

**Projet de recommandation 2021/3 : Rapport quadriennal du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale pour évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la onzième session du Forum urbain mondial**

*Le Comité des représentants permanents*

1. *Accueille avec satisfaction* la mise à jour et le rapport de la Directrice exécutive sur la préparation du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes<sup>12</sup> ;

2. *Prend note* du paragraphe 17 de la résolution 75/224 de l'Assemblée générale sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), et *accueille avec satisfaction* la mise à jour de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale visant à évaluer les progrès de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes<sup>13</sup> ;

3. *Reconnaît* l'importance d'utiliser les forums régionaux pour le développement durable dans chacune des cinq régions, convoqués par les Commissions économiques régionales respectives, pour préparer les contributions à la réunion de haut niveau, comme le prévoit la résolution 75/224 de l'Assemblée générale ;

<sup>12</sup> HSP/OECPR.2021/3.

<sup>13</sup> A/RES/75/224.

[4. *Recommande* que le rapport quadriennal du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la onzième session du Forum urbain mondial soient alignés stratégiquement pour renforcer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de la Décennie d'action pour le développement durable] ;

{ Texte provisoire : Reconnaissance des rapports nationaux reçus à ce jour }

5. *Réaffirme* son soutien au processus du Forum urbain mondial et son engagement à fournir une coopération continue aux prochains pays hôtes, consciente qu'il est un lieu de rencontre incontournable pour les responsables politiques, les dirigeants locaux, les acteurs non gouvernementaux et les spécialistes des établissements humains dans le monde, et *recommande* à la Directrice exécutive de continuer à mettre en œuvre l'approche axée sur les résultats du Forum urbain mondial et à élaborer des documents finaux orientés vers l'action qui contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes.

### **Projet de recommandation 2021/4 : Dates et ordre du jour de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et dates et ordre du jour de la prochaine réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents**

*Le Comité des représentants permanents*

#### **a) Dates et ordre du jour de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat**

1. *Rappelle* le paragraphe 1 de la décision 1/3 sur les dispositions relatives à la transition vers la nouvelle structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat en mai 2019<sup>14</sup> et *note* que l'Assemblée d'ONU-Habitat a décidé que sa deuxième session se tiendrait du 5 au 9 juin 2023 ;

2. *Rappelle également* le paragraphe 7 de la décision 1/3 et *recommande* que l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat soit le suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport du Président du Comité des représentants permanents.
4. Vérification des pouvoirs des représentants.
5. Élection des membres du Conseil exécutif.
6. Adoption du rapport du Conseil exécutif.
7. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination et les progrès réalisés dans l'application des résolutions adoptées lors de la première session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
8. Examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
9. Rapport du Forum urbain mondial.
10. Dialogue sur le thème spécial de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
11. Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et alignement des cycles de planification d'ONU-Habitat sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles.
12. Adoption du rapport de l'Assemblée d'ONU-Habitat.
13. Ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat et autres dispositions à prendre en vue de cette session.
14. Élection des membres du Bureau.

---

<sup>14</sup> A/74/8.

15. Questions diverses.
16. Clôture de la session.

**b) Dates et ordre du jour de la prochaine réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents**

3. *Décide* que le Comité des représentants permanents tiendra sa prochaine réunion du 29 mai au 2 juin 2023 ;
- [4. *Décide également* que l'ordre du jour provisoire de la prochaine réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents sera le suivant :
  1. Ouverture de la réunion :
    - a) Questions d'organisation ;
    - b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents en vue de préparer la session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
    - c) Adoption du rapport du Comité des représentants permanents sur les travaux de sa première réunion à participation non limitée.
  2. Examen de la mise en œuvre du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour la période 2020–2023 ;
  3. Progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes :
    - a) Établissement du rapport quadriennal du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ;
    - b) Application de la déclaration ministérielle adoptée par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session ;
  4. Progrès réalisés dans l'application des décisions et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat à sa première session ;
  5. État d'avancement des préparatifs de la prochaine session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
  6. Projets de résolutions, déclarations, recommandations et décisions qui seront examinés lors de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
  7. Alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur le processus d'examen quadriennal complet des activités opérationnelles ;
  8. Dates et ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
  9. Élection des membres du Bureau ;
  10. Questions diverses.
  11. Clôture de la réunion.]

[Variante 4. *Décide également* que l'ordre du jour provisoire de la prochaine réunion à participation non limitée du Comité sera le suivant :

1. Ouverture de la réunion :
  - a) Questions d'organisation ;
  - b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la deuxième réunion à participation non limitée du Comité des représentants permanents en vue de préparer la session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
2. Adoption du rapport du Comité des représentants permanents sur les travaux de sa première réunion à participation non limitée.
3. Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains :
  - a) Mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 ;

- b) État de préparation du prochain plan stratégique par le Conseil exécutif ;
  - c) Alignement des cycles de planification du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles ;
4. Examen de l'état d'avancement des préparatifs de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
  5. Préparation des résolutions, déclarations et décisions de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, y compris les dates et l'ordre du jour provisoire de la troisième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat ;
  6. Élection des membres du Bureau ;
  7. Examen du projet de résumé du Président ;
  8. Questions diverses.
  9. Clôture de la session.]

### **Projet de décision 2021/5 : Élection des membres du Bureau du Comité des représentants permanents pour la période 2021-2023**

#### *Le Comité des représentants permanents*

1. *Décide* d'élire parmi ses membres, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable, le nouveau Bureau du Comité qui entrera en fonction à partir de la fin de l'examen à mi-parcours de haut niveau de 2021, comme suit :

Président(e) : \_\_\_\_\_ États d'Europe occidentale et autres États ;

Vice-président(e)s : \_\_\_\_\_ États d'Afrique ; \_\_\_\_\_ États d'Asie-Pacifique ;

\_\_\_\_\_ États d'Amérique latine et des Caraïbes ;

Rapporteur(se) : \_\_\_\_\_ États d'Europe orientale.

---